

Le film "Le rideau de fleurs" interdit de projection à l'OTAC

Avant le procès devant la cour d'assises de Versailles des auteurs de l'assassinat de M. Charfilon d'Angléjan et de l'attentat de la poste de Papeete, un film a été réalisé en Polynésie française sur l'initiative des délinquants.

Ce film «Le rideau de fleurs» porte bien son nom. Il était destiné à présenter aux jurés de Versailles le Territoire sous ses aspects connus et moins connus. En effet plusieurs membres du jury des Yvelines ont au fait de la Polynésie s'interrogeaient sur les réalités du pays. Les raisons pour lesquelles ils étaient amenés à

juger des Tahitiens se trouvant dans l'absence de cour d'assises à Papeete, et la décision de la cour de cassation, renvoyant le procès à Versailles.

Le film réalisé par Martin Figère dépeint montrer la Polynésie sous un éclairage particulier. Le brouillonnage avec l'arrivée du C.E.P.

Rien de très nouveau dans les trois premiers quarts du film.

Martin Figère a illustré son propos de constatations effectuées par les très officiels sociologues de l'ORSTOM évoquant les «transfor-

mations irréversibles de la Polynésie» depuis les essais nucléaires.

Dans ce court métrage, la présence militaire est un peu exagérée, certaines prises de vue ayant été réalisées pendant le défilé du 14 juillet et la présence de bateaux de guerre japonais.

Mais beaucoup d'annotations sont exactes. Certains, bien sûr, ne font pas plaisir à entendre comme par exemple : «l'argent déversé par la Métropole profite surtout aux commerçants chinois et aux dentistes. Mais cela a déjà été écrit dans plusieurs rapports très officiels.

La dernière partie du film expose les côtés négatifs du changement de société : accroissement de la délinquance, en particulier juvénile et difficultés de vie pour les milieux modestes à Papeete.

On comprend cet insulturne de Huahine qui a préféré préserver ses enfants des alicés des boulevardissements engendrés par la vie urbaine de Papeete et s'en est retourné cultiver maintenant ses pastèques sur les motus.

Le contraste est saisissant dans le film entre les bidonvilles de Papeete, et les villas d'un luxe arrogant du Lotus.

Problèmes sociaux, culturels sont effleurés par Martin Figère qui conclut son film par les interviews de Duro Raapolo et Henri Hiro.

«*Je désapprouve ce qu'ont fait mes compatriotes*» déclare Henri Hiro à propos des événements jugés à Versailles, *mais je comprends leurs motivations*» :

Henri Hiro fait, comme Duro Raapolo le procès des essais nucléaires en s'adressant aux français : «pourquoi venir ici, à 20 000 km de chez

vous expérimenter la bombe. Cette bombe qui est perdue comme «une préparation à la mort».

Il faut souligner que ce film qui s'adresse avant tout à un public français a été projeté à la fin du procès à Versailles devant la cour. De l'avis d'observateurs, il a fortement impressionné certains jurés. Henri Hiro soulignait le projeté dans la petite salle de la maison des jeunes de Tipaerui comme tout autre film d'art et d'essais. Mais la projection a été interdite dès le mois de janvier.

«*Le Haut commissaire M. Paul Contreton est intervenu auprès de l'OTAC pour en interdire la diffusion en public*» souligne Henri Hiro.

Tant et si bien que de ce film ne circulent que quelques rares copies vidéo dans le territoire qui font l'objet de projections privées. Ce film restera-t-il interdit ? La question n'a pas été repoussée depuis le changement de gouvernement. Peut-être ce court métrage pourra-t-il être visionné en public un jour prochain à la faveur d'un débat d'idées.